« PANORAMA DU CINÉMA »

« ALGER : CAPITALE DE LA CULTURE ARABE 2007 »

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS AUDIOVISUELS « AVA »
A LA RELANCE DE L'ACTIVITE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Les éléments de propositions qui suivent sont tirés des documents des références de l'AVA transmis aux autorités de tutelle des secteurs de la communication et de la culture, actualisés et reformulés à la lumière des rencontres et débats professionnels organiques ou publiques, qui ont marqué l'activité audiovisuelle et cinématographique, notamment à l'occasion des journées d'étude organisées dans le cadre du Panorama du Cinéma (Alger 2007 capitale de la culture arabe) qui s'est tenu à Alger du 20 au 27 mars 2008.

I. FINANCEMENT DIRECT ET INDIRECT DE LA PRODUCTION

1.Financement direct :

- Ressourcement du FDATIC par une dotation spéciale de l'État sur la base d'un programme prévisionnel (fictions, documentaires) élaboré sur la base d'un barème de référence à confectionner en consultation avec les professionnels du secteur et devant servir à l'élaboration des devis de production accompagnant les scénarios, afin d'éviter toutes surenchères et de « normaliser » les coûts par rapport aux normes internationales, en tenant compte de l'état actuel de l'infrastructure cinématographique déficitaire en moyens techniques et humains.

- Classification des scénarios par genre (drames socio psychologiques, films historiques, comédies etc...) dans l'objectif de tendre progressivement, loin de tout égalitarisme, vers une hiérarchisation dans les subventions à accorder dans le respect des taux nouvellement établis pour les œuvres de fiction et les productions documentaires, oeuvres dont il est attendu que la carrière ne s'arrêtera pas aux avant-première ou à des « ballades festivalières » alors qu'elles ne bénéficieraient d'aucune audience en Algérie.

- Aide à la réécriture et au développement des scénarios suite à une demande émanant du FDATIC : L'ONDA ou le Fonds des Arts et Lettres nous paraissent indiqués pour dégager suivant l'avis autorisé de la Commission du FDATIC une aide à la réécriture avant l'approbation définitive des dossiers.

- Afin de sensibiliser les organes législatifs, les instances élues et les pouvoirs publics à la nécessité d'accompagner un plan de relance de l'activité cinématographique on pourrait envisager d'organiser:

• Une rencontre avec les représentants des commissions permanentes de l'APN et du SENAT chargées de la culture et de la formation (Lois, financement direct et indirect).
• Une rencontre avec les présidents des groupes parlementaires (").
• Une rencontre avec le Ministère chargé des Collectivités Locales (Récupération salles de cinéma).
• Une action en direction des départements ministériels qui disposent de budgets importants en matière de communication (Sponsors) en vue d'alimenter des Fonds spécifiques (Patrimoine, Jeunesse, Solidarité etc...) qui pourraient être mis en place en soutien au FDATIC.
• La Confection d'un matériel d'information tous supports à destination des présidents d'APC, APW, des universités et collèges afin de souligner le rapport cinéma /société et son impact économique et éducatif.

2. Financement indirect :

- Proposition d'introduction dans la loi des finances d'un prélèvement sur les loteries sportives et la fabrication ou l'importation d'équipements électroniques domestiques à identifier (Téléphonie mobile, démodulateurs, paraboles, écrans) au profit du FADATIC. D'autres sources de prélèvement pourraient être envisagées.

- Proposition de négociation avec l'ENTV, l'ENRS et TDA (et le Ministère des Finances) en vue d'étudier la possibilité de l'affectation d'un pourcentage de leurs parts du FAS au FDATIC, en soutien à la production cinématographique pour une période de trois (03) à cinq (05) ans.

- Proposition de négociation avec l'ENTV et l'ANEP pour étudier la possibilité d'affectation au FDATIC d'un pourcentage à prélever sur les droits de diffusion de spots et placards publicitaires concernant la promotion commerciale de produits étrangers, pourcentage à supporter par les annonceurs.

II. REGLEMENTATION

1. Loi sur le cinéma et l'audiovisuel :

L'association AVA qui s'est interrogée sur son exclusion du débat sur le projet de loi sur le cinéma et l'audiovisuel qui aurait été déjà déposé à la Chefferie du Gouvernement , réaffirme sa volonté de contribuer dans un esprit unitaire, loin de tout corporatisme étroit, à tout ce qui touche à l'organisation et à la réglementation du secteur dans le respect bien sûr des attributions de la puissance publique.

L'AVA considère sur ce point, qu'on ne peut dissocier le cinéma de l'audiovisuel aujourd'hui en Algérie, du seul fait, à titre indicatif, que la télévision a aidé et aide à la production cinématographique nationale depuis ces dernières années, qu'elle a contribué à une large diffusion du film en l'absence d'un réseau de salles couvrant le territoire national, et que l'évolution de la technologie a rendu par ailleurs le passage d'un support à un autre et d'un public à un autre, parfaitement maitrisé.

La coordination entre les deux secteurs qui ont relevé à un moment donné dans la configuration gouvernementale d'un même département ministériel, devrait s'exercer dans le cadre d'une « Haute autorité de l'audiovisuel du cinéma » qui pourrait constituer le noyau d'un « Plan de relance de l'activité cinématographique et audiovisuelle » à soumettre au Premier Magistrat du pays.

2. Règlementation des métiers du cinéma et de l'audiovisuel :

Dans le cadre de la transition que nous vivons depuis les années 90 date de création des premières sociétés audiovisuelles, en l'absence d'application des lois existantes (ordonnance 67/68) et de l'élaboration de nouveaux dispositifs, la production cinématographique et audiovisuelle qui dans la majorité des cas a fait appel, il faut le dire et le souligner, à des professionnels du secteur (Directeurs de production, anciens cadres de la communication et de la culture, réalisateurs, techniciens) a souffert en fait de l'absence d'encadrement et de soutien en matière de textes réglementaires beaucoup plus « qu'elle n'en a profité ».
Sans faire de la réglementation un moyen d'exclusion, de constitution ou de reconstitution de groupes de pressions et encore moins d'un « parti unique » dans l'espace cinématographique et audiovisuel ; l'Association AVA qui se félicite de l'existence de nombreuses sociétés de production, de la disponibilité des techniciens et réalisateurs algériens durant les années difficiles vécues par notre pays où l'acte de filmer était assimilé à un acte de résistance ; appelle à la création d'une commission tripartite producteurs AVA/réalisateurs ARPA/techniciens (Association lumières) auprès du CNCA afin de travailler dans la consultation, sur la base de critères objectifs, loin de tout corporatisme étroit, à la réglementation des métiers de la communication et de l'audiovisuel ; commission qui aura à statuer prioritairement sur la délivrance de cartes de producteurs, de réalisateurs et d'agrément professionnel des sociétés étrangères de production souhaitant s'installer en Algérie.

III. FORMATION

L'Association AVA a relevé dans diverses contributions, le déficit qui frappe de nombreux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Tenant compte des nouvelles missions de l'ISMAS, des apports des centres de formation spécifiques (ENTV) et du seul centre de formation professionnelle (Ouled Fayet) existants à l'heure actuelle, l'Association appelle à l'introduction dans les programmes la formation où le perfectionnement aux métiers de production :

- Producteur
- Producteur exécutif
- Producteur délégué
- Directeur de production
- Administrateur de production

L'Association s'engage à apporter toute sa contribution en la matière, à côté de journées d'étude et de séminaires, et d'exploitation de toutes les possibilités de perfectionnement et de formation à l'étranger, dans le cadre notamment de ses relations euro-méditerranéennes.
L'AVA se propose de parrainer une École privée algérienne de formation aux métiers du cinéma et l'audiovisuel déjà agréée, dans l'objectif de travailler à la mobilisation de toutes les ressources (public/privé) dans le cadre du volet programme formation du « Plan de relance de l'activité cinéma et audiovisuel » dont l'idée a été formulée plus haut.

IV. INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

L'Association Nationale des Producteurs Audiovisuels (AVA) tenant compte des enseignements du passé, de la souscription de l'Algérie aux règles de l'économie de marché, et de l'évolution continue des technologies qui prépare à plus ou moins court terme à réduire la part du support film dans la fabrication et l'exploitation des œuvres cinématographiques voir sa disparition, considère que la rénovation du laboratoire hérité de l'ex ENPA (situé sur le site de production de l'ENTV) pour le traitement des films devant être tournés en 35 ou en 16 mm négatif, et le tirage des copies des films anciens et nouveaux ainsi que les possibilités de prestations pour des tiers (étrangers), doit s'accompagner de mesures incitatives à même d'encourager l'investissement public/privé ou mixte, dans l'installation de laboratoires de kinéscopage et la construction d'espaces (décors, ateliers) s'inscrivant dans l'édification d'une cité du cinéma dans des zones franches.

Quant aux matériels de tournage et de montage existant hérité du CAIC de l''ENPA et de l'ANAF, au lieu et place de la création d'une société de prestations étatique, une vente en enchères ou une concession avec une prééminence à un collectif de producteurs/réalisateurs/techniciens qui se constituaient en SPA à l'exemple de la formule proposée pour la gestion des salles de cinéma une fois récupérées et rénovées, serait souhaitable.